

METROPOLE TELEVISION

SPECIFICATIONS "P.A.D."
DIGITAL BETACAM
(avec additifs)

1 - Format d'enregistrement :

Le support requis est le ½ pouce **Digital Betacam**, petit ou grand boîtier selon la durée du programme. Les programmes d'une durée inférieure à 30 minutes seront enregistrés sur des cassettes petit format.

2 - Enregistrement de la production :

Les produits doivent être enregistrés sur des bandes neuves que nous nous réservons le droit de fournir.

La qualité du produit livré doit être irréprochable et pour ce faire l'enregistrement doit être de première génération.

3 - Nombre de cassettes par produit :

Le nombre de cassettes à fournir est en fonction de la durée du produit. Dans tous les cas, pour les produits dont la durée est inférieure à 115 minutes, la livraison sera effectuée sur une seule cassette. Le changement éventuel de cassette s'effectue à l'occasion d'une rupture naturelle du programme (image et son) ou en utilisant les fermetures et ouvertures au noir existantes.

La durée du produit doit être supérieure à 10 secondes. Pour des durées inférieures, consulter le Groupe Métropole Télévision.

4 - Bande de secours :

La bande de "secours" est une copie complète (dub) de tous les signaux enregistrés sur la bande "antenne". Elle présente un repérage par Time Code et une durée identiques à la bande principale. La bande de secours doit répondre aux mêmes exigences techniques que la bande principale. Elle sera visiblement identifiée comme "secours".

5 - Caractéristiques vidéo :

La transfert se fera intégralement en **composantes numériques**.

Le signal vidéo doit correspondre au standard européen 625/50. Luminance et chrominance ne devront pas dépasser un niveau de 100% (1 V.P.P.).

6 - Caractéristiques audio :

6.1. : Spécification de l'enregistrement :

Le niveau d'alignement est de - 18 dBFS à 1 kHz

6.2. : Attribution des pistes audio :

Dans la mesure ou nous n'utilisons pas la V.I., l'attribution des pistes audio, en mono d'une part et en stéréo d'autre part, sera la suivante :

Programme mono : son identique et en phase sur les pistes 1 et 2.

Programme stéréo : canal gauche, piste 1, canal droit, piste 2.

Les programmes **stéréo et stéréo Dolby surround respecteront la phase** entre gauche, droite, centre et arrière afin de garantir une reproduction spatiale et une réduction mono parfaites.

Les produits dont l'origine est Dolby surround ne devront en aucun cas être décodés.

Dans certains cas exceptionnels (utilisation de la V.I., V.O., multilingage, ...), nous nous réservons le droit de modifier l'attribution des pistes audio.

7 - Time Code :

La bande sera trackée à partir du Time Code 09 58 00 00 avec un noir à l'image et un silence sur toute les pistes son. La trame dominante sera toujours la trame 1.

Le Time Code doit toujours être conforme aux spécifications du document technique U.E.R. 3097, et être enregistré au niveau de référence sur la piste prévue à cette effet (LTC). Le Time Code doit être **croissant, sans rupture**, du début physique de la bande jusqu'à la fin des 30 secondes de noir suivant le programme enregistré. Il doit être de première génération ou être régénéré lors des opérations de copies ou de transferts.

Le VITC, toujours identique au LTC, sera positionné sur les lignes vidéo 19-332 et 21-334.

Dans le cas d'un programme de longue durée (plusieurs cassettes), le Time Code restera continu et croissant d'une cassette à la suivante (à l'image près).

8 - User Bits :

Les User Bits auront sur toute la durée de la bande, y compris l'amorce technique, la valeur "00.00.00.00".

9 - Amorce technique :

Afin de garantir un ajustement optimal de la machine reproductrice et de contrôler le niveau d'enregistrement de la cassette, chaque production sera précédée d'une amorce technique. L'enregistrement de cette amorce technique doit être effectué sur le magnétoscope (réglé par rapport à la bande test) qui enregistrera la production.

Contenu de l'amorce technique :

- 1' 30" de mire de barres couleur à 100% de luminance et 75% de chrominance (à partir du code temporel 09 58 00 00, jusqu'à 09 59 30 00) et fréquence de référence de 1000 Hz (- 18 dBFS) continue sur les pistes 1 et 2 dans le cas d'un programme mono, 1000 Hz (- 18 dBFS) interrompue pendant 0,25 seconde toutes les 3 secondes sur la piste 1 et continue sur la piste 2, dans le cas d'un programme stéréo. Les tonalités des différentes pistes doivent être cohérentes (c'est à dire de la même source) et en phase.

Le générateur de mire de barres employé sera d'origine numérique.

La mire comportera le signal de "Level Reference" pour vérifier la compatibilité des niveaux avec la norme CCIR 601.

- 20" d'identification du programme constituée d'une image fixe à partir du Time Code 09 59 30 00 jusqu'à 09 59 50 00, et d'un silence au son. Cette identification comporte les informations essentielles suivantes, rappelées sur l'étiquetage de la cassette et de son boîtier :

- numéro de produit
- titre du programme
- sous-titre et/ou numéro d'épisode
- numéro de bobine (1/2, 2/2,...)
- durée du programme en HH MM SS II
- nature du son : mono, stéréo, stéréo Dolby surround avec attribution des pistes audio
- format de l'image d'origine du film : 1,66 ; 1,75 ; etc. ...2,35
- format d'image vidéo : 16/9 ou 4/3

ATTENTION : cette identification ne doit comporter, **en aucun cas**, le numéro de support (copie sur d'autres supports).

- Un décompte image à "10 secondes" avec passage au noir à "2 secondes" à partir du Time Code 09 59 50 00, et silence au son. Le format d'image vidéo (16/9 ou 4/3) et la nature du son (mono, stéréo, stéréo Dolby surround) seront rappelés par mention claire figurant sur l'image du décompte.

A la suite de cette amorce technique vient le programme proprement dit, la première image au Time Code 10 00 00 00, suivi de 30 secondes de noir avec silence sur toutes les pistes audio, et Time Code sur la piste T.C..

Le tableau ci-après schématise le contenu de la bande :

VIDEO	mire de référence	identification	décompte	image du programme	noir
AUDIO	1000 Hz de référence	silence	silence	son du programme	silence
User Bits : valeur = 00.00.00.00 sur toute la durée					
Time Code croissant sans discontinuité					
	1' 30"	20"	10"	durée du programme	30"
09 58 00 00	09 59 30 00	09 59 50 00	10 00 00 00	T.C. fin programme	T.C. fin +30 secondes

10 - Contrôle de la conformité des signaux :

Les niveaux de sortie seront ajustés sur la machine lectrice, sur les signaux de références associés au master. Cependant, des réajustements de niveaux audio et vidéo devront être effectués de la lecture du programme master à chaque fois que les signaux seront incompatibles avec les caractéristiques techniques de télédiffusion française en vigueur (valeurs crêtes audio et vidéo, sous modulation ou forte dynamique audio, ...).

Les valeurs crêtes de luminance ne devront pas dépasser 700 mV avec une tolérance de 5% au maximum, et en audio, le niveau d'enregistrement peak ne dépassera pas -10 dBFS.

L'utilisation d'un système de compression vidéo ou audio devra être impérativement détaillée sur la fiche de bande (type d'équipements, ...).

11 - Identification des bandes :

Le boîtier et la cassette comporteront des étiquettes sur lesquelles figureront les informations suivantes :

- identification du prestataire
- numéro du produit
- titre du programme
- sous-titre et/ou numéro d'épisode
- numéro de bobine (1/2, 2/2,...)
- durée du programme en HH MM SS II
- nature du son : mono, stéréo, stéréo Dolby surround avec attribution des pistes audio
- format de l'image d'origine du film : 1,66; 1,75; etc. ...2,35
- format d'image vidéo : 16/9 ou 4/3
- présence de fonds neutres : indiquer le time code de début de programme
- identification de la bande "**antenne**" ou "**secours**"

L'étiquette sera apposée sur la cassette **impérativement** à l'intérieur des réservations prévues à cet effet (sans déborder ni sur la fenêtre, ni sur le boîtier).

Par ailleurs, aucune étiquette ou identification ne doit être placée sur la tranche de la cassette. Cette surface est réservée à l'emplacement de l'étiquette « code barre » pour la diffusion.

12 - Fiche signalétique :

Cette fiche indispensable, doit obligatoirement être remplie et se trouver dans la boîte de la cassette.

Les Codes des fourchettes d'enchaînements A/B seront impérativement portés sur cette fiche ainsi que les codes des instants caractéristiques de la bande.

Stipuler sur cette fiche l'origine et la nature des éléments ayant servi à la fabrication du master, particulièrement si l'utilisation d'éléments substandards est apparent.

Indiquer en observation, un avis sur la qualité technique du produit final.

13 - Contacts :

TECHNIQUE : Antoine LACROIX (01 41 92 63 00)

ANTENNE : Alain CHARTIEZ (01 41 92 62 50)

M6 PUBLICITE : Christian HENNEBELLE (01 41 92 60 80)

Additifs

Pour la livraison des "PAD", il est demandé :

Identification des bandes : cf. chapitre 11 du présent cahier des charges. La **mention 16/9** apparaîtra clairement sur la fiche de bande, le boîtier et la cassette.

Spécification technique : Les "PAD" "antenne" et "secours" en 16/9 seront rigoureusement identiques aux "PAD" en 4/3 (audio, durée et time code).

Fonds neutres : La livraison de fonds neutres est impérative. Ils devront se trouver sur la même bande à la suite du programme (avec un minimum de 2 minutes de noir).

Conversion NTSC : Nous recommandons l'utilisation d'un convertisseur NTSC performant, à savoir, avec compensation de mouvement, corrélation de phase et détection de cuts (l'outil utilisé sera notifié sur la fiche signalétique).

Version française et Version originale sur le même support : L'affectation des pistes audio pour la livraison de matériel (4/3 ou 16/9) comprenant la version française (VF) et la version originale (VO) devra être réalisée de la façon suivante :

- **Pistes 1 et 2 : VF**
- **Pistes 3 et 4 : VO**

EN CAS DE NON-RESPECT DE L'ENSEMBLE DE CES SPECIFICATIONS TECHNIQUES, LE GROUPE METROPOLE TELEVISION SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER LE PRODUIT.